

PRÉFET DE L'AVEYRON

PREFECTURE

Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial

Arrêté nº 12-2019-01-15-002 du 15 janvier 2019

Objet: portant modification de l'arrêté n°12-2018-12-17-005 du 20 décembre 2018 portant autorisation d'occupation temporaire de parcelles privées, situées sur le territoire de la commune de Saint-Victor-et-Melvieu, déliyrée à RTE Réseau de transport d'électricité, dans le cadre des travaux de création du poste électrique de Sud-Aveyron et de ses raccordements.

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le code de l'énergie,

VU la loi du 29 décembre 1892, modifiée, relative aux dommages causés à la propriété privée par l'exécution de travaux publics,

VU l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2017, modifié, donnant délégation de signature à Mme Michèle LUGRAND, secrétaire générale de la préfecture de l'Aveyron,

Vu l'arrêté préfectoral du 8 janvier 2013 autorisant les agents de RTE Réseau de transport d'électricité ainsi que ceux des entreprises accrédités par elle, à procéder aux études de tracé pour la construction d'un poste électrique 400 000 / 225 000 volts et de ses lignes de raccordement,

Vu l'arrêté ministériel du 13 juin 2018 portant déclaration d'utilité publique, en vue de l'institution de servitudes, des travaux de raccordement du poste de transformation 400 000 / 225 000 volts de Sud-Aveyron,

VU l'arrêté préfectoral du 18 juin 2018 déclarant d'utilité publique les travaux de création d'un poste de transformation électrique 400 000 / 225 000 volts dénommé Sud-Aveyron et déclarant cessibles au profit de RTE Réseau de transport d'électricité les terrains nécessaires à la réalisation de ces travaux et constatant l'urgence à prendre possession des biens expropriés,

Considérant la demande d'autorisation d'occupation temporaire, présentée le 26 novembre 2018, par le Directeur du Centre Développement et Ingénierie Toulouse de la société RTE Réseau de transport d'électricité, domiciliée au 82 chemin des courses, BP 13731 TOULOUSE CEDEX 1 en vue de faire réaliser des travaux publics,

Considérant les documents produits à l'appui de cette demande :

- une notice explicative,
- un plan parcellaire désignant par une teinte les terrains à occuper,
- un tableau des surfaces occupées, précisant les noms des propriétaires concernés, ainsi que la nature des travaux projetés,

VU l'arrêté préfectoral n°12-2018-12-17-005 du 20 décembre 2018 portant autorisation d'occupation temporaire de parcelles privées, situées sur le territoire de la commune de Saint-Victor-et-Melvieu, délivrée à RTE Réseau de transport d'électricité, dans le cadre des travaux de création du poste électrique de Sud-Aveyron et de ses raccordements,

VU la lettre en date du 2 janvier 2019, par laquelle le maire de Saint-Victor-et-Melvieu a signalé à la préfète une erreur dans le nom du propriétaire de la parcelle B-119,

Considérant qu'il y a lieu de rétablir le véritable propriétaire de la parcelle B-119, à savoir l'indivision CONNES,

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

-ARRETE-

Article 1° - Le tableau joint à l'article 1 de l'arrêté préfectoral n°12-2018-12-17-005 du 20 décembre 2018 portant autorisation d'occupation temporaire de parcelles privées, situées sur le territoire de la commune de Saint-Victor-et-Melvieu, délivrée à RTE Réseau de transport d'électricité, dans le cadre des travaux de création du poste électrique de Sud-Aveyron et de ses raccordements est modifié à la parcelle B-119 de la façon suivante :

| Saint-Victor-et-Melvieu | = | B-119 | Indivision CONNES | 62 | Création d'accès* pour les |
|-------------------------|---|-------|-------------------|----|---|
| | | | | | travaux de construction du poste SUD AVEYRON et |
| | | | | П | pour les travaux sur les pylônes et portiques provisoires |

<u>Article 2°</u>- L'article 2 de l'arrêté préfectoral n°12-2018-12-17-005 du 20 décembre 2018 est modifié comme suit :

Chaque entreprise accréditée par RTE Réseau de transport d'électricité sera munie d'une copie de l'arrêté préfectoral n°12-2018-12-17-005 du 20 décembre 2018 ainsi que d'une copie du présent arrêté qui devront être présentées à toute réquisition.

Article 3°
Les dispositions de l'arrêté préfectoral n°12-2018-12-17-005 du 20 décembre 2018 portant autorisation d'occupation temporaire de parcelles privées, situées sur le territoire de la commune de Saint-Victor-et-Melvieu, délivrée à RTE Réseau de transport d'électricité, dans le cadre des travaux de création du poste électrique de Sud-Aveyron et de ses raccordements demeurent inchangées à l'exception de celles mentionnées aux articles 1 et 2.

Article 4°
Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication, soit d'un recours gracieux auprès du préfet de l'Aveyron, soit d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur, soit d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Toulouse.

Le Tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par voie postale mais également par voie numérique à l'adresse : http://www.telerecours.fr.

Article 5°
La secrétaire générale de la préfecture de l'Aveyron, le Directeur du Centre Développement et Ingénierie Toulouse de la société RTE Réseau de transport d'électricité, le maire de Saint-Victor-et-Melvieu sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont copie sera adressée :

- au directeur départemental des territoires,

- au colonel, commandant le groupement de gendarmerie de l'Aveyron.

Fait à Rodez, le 15 JAN. 2019

Pour la préfète et par délégation La secrétaire générale

Michèle LUGRAND